

# **Charte ICOMOS**

## **Pour l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux**

### **PROPOSITION DE VERSION DEFINITIVE**

Révisée sous les auspices du Comité scientifique ICOMOS sur  
l'interprétation et la présentation

**Le 10 avril 2007**

Préambule

Définitions

Objectifs

Principes

## **PREAMBULE**

Depuis sa création en 1965, en tant que association mondiale de professionnels du patrimoine qui se consacre à l'étude, la documentation et à la protection des sites du patrimoine culturel, ICOMOS se consacre à la promotion de l'éthique de la conservation dans toutes ses activités et à augmenter l'appréciation publique du patrimoine mondial dans toutes ses formes et diversité.

Conformément à la Charte de Venise (1964) « Il est essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions. » Les Chartes ICOMOS adoptées par la suite ont respecté cette mission, établissant des directives professionnelles destinées à faire face aux défis de la conservation et encourageant une communication efficace sur l'importance de la conservation du patrimoine au niveau mondial.

Ces Chartes soulignent l'importance de la communication vers le public en tant qu'élément essentiel du processus de conservation (on parlera indifféremment de « dissémination », « popularisation », « Présentation » et « interprétation »). Elles reconnaissent implicitement que chaque acte de conservation du patrimoine – parmi toutes les traditions culturelles du monde – est par nature, un acte de communication.

Parmi la vaste gamme des vestiges des communautés et valeurs intangibles des civilisations du passé, les choix en matière de préservation, de modes de préservation et de présentation au public sont tous des éléments d'interprétation de sites. Ils représentent la vision de chaque génération de ce qui est significatif, de ce qui est important et de ce qui vaut d'être transmis aux générations futures.

Le besoin d'une terminologie raisonnée et standardisée et de principes professionnels acceptés en matière d'Interprétation et de Présentation\* est évident. Ces dernières années, l'expansion dramatique d'activités d'interprétation dans de nombreux sites

---

\* Voir les définitions en page 3

patrimoniaux, l'introduction de technologies élaborées d'interprétation de même que de nouvelles stratégies économiques en matière de marketing et de gestion des sites patrimoniaux ont créé de nouvelles problématiques et soulevé des questions élémentaires de première importance quant aux finalités de la conservation et l'appréciation du public des sites patrimoniaux à travers le monde :

-- Quels sont les objectifs acceptables et acceptés pour l'Interprétation et la Présentation des sites patrimoniaux ?

-- Quels principes devraient aider à déterminer quels moyens techniques et quelles méthodes sont appropriées dans des contextes culturels et patrimoniaux particuliers ?

-- Quelles considérations éthiques et professionnelles pourraient aider à façonner l'interprétation et la présentation quelles que soient leurs formes et techniques spécifiques?

L'objectif de cette Charte est donc de définir les principes de base de l'interprétation et de la présentation en tant à la fois qu'éléments essentiels des efforts de conservation du patrimoine et outils essentiels à l'appréciation et à la compréhension par le public des sites culturels patrimoniaux. †

---

† Voir les définitions en page 3

## **DEFINITIONS**

Pour la rédaction de la présente Charte,

**L'interprétation** renvoie à l'ensemble des activités potentielles destinées à augmenter la conscience publique et à renforcer sa compréhension du site culturel patrimonial. Ceci peut inclure des publications, des conférences, des installations sur site, des programmes éducatifs, des activités communautaires ainsi que la recherche, la formation et l'évaluation permanente du processus même d'interprétation.

**La présentation** concerne plus spécifiquement une communication planifiée du contenu interprétatif par l'agencement d'informations de même nature, au moyen d'un accès physique au site culturel patrimonial. Elle peut être transmise par une variété de moyens techniques, comprenant indifféremment des éléments tels que des panneaux informatifs, une présentation de type muséale, des sentiers fléchés, des conférences, des visites guidées et des applications multimédia.

**Les équipements et services d'interprétation** renvoient à toutes installations physiques, équipements et espaces du site culturel patrimonial qui peuvent être utilisés spécifiquement pour les besoins de l'interprétation et de la présentation.

**Les interprètes du site** renvoient au personnel ou aux volontaires œuvrant sur le site culturel patrimonial qu'ils soient engagés de façon permanente ou temporaire pour la communication au public d'information concernant la valeur et la signification du site.

**Un site culturel patrimonial** renvoie à une localité, un paysage, une aire d'établissement, un complexe architectural, un site archéologique, ou une structure existante, reconnus ou souvent protégés légalement en tant que site de signification historique et culturelle.

## **OBJECTIFS**

En reconnaissant que l'interprétation et la présentation sont partie intégrante du processus général de conservation et de gestion du patrimoine culturel, cette Charte vise à établir sept principes cardinaux sur lesquels l'interprétation et la présentation devraient être basés, quels que soient les moyens et formes les plus appropriés selon les circonstances.

**Principe 1 : Accès et compréhension**

**Principe 2 : Sources d'information**

**Principe 3 : Attention portée au contexte et à l'environnement**

**Principe 4 : Préservation de l'authenticité**

**Principe 5 : Organisation de la durabilité**

**Principe 6 : Attention portée à la participation**

**Principe 7: Importance de la recherche, de la formation et de l'évaluation**

Comme suite à ces sept principes, les objectifs de cette charte sont :

- 1. Faciliter la compréhension et l'appréciation** des sites culturels patrimoniaux et promouvoir la prise de conscience publique et l'engagement de la nécessité de leur protection et de leur conservation.
- 2. Communiquer le sens** des sites culturels patrimoniaux à des audiences diverses par une reconnaissance approfondie et bien documentée de la signification, au moyen de méthodes reconnues d'analyses scientifiques et les recherches ainsi que des traditions culturelles vivantes.
- 3. Sauvegarder les valeurs matérielles et immatérielles** propres aux sites culturels patrimoniaux dans leur environnement culturel, naturel et leur contexte social.
- 4. Respecter l'authenticité** des sites culturels patrimoniaux en communiquant l'importance de leurs matériaux historiques et la portée de leurs valeurs

culturelles et en les protégeant contre les effets adverses d'infrastructures d'interprétation mal venues, des pressions venant du public, d'une interprétation imprécise et inadéquate.

- 5. Contribuer à la conservation durable** des sites culturels patrimoniaux par la promotion de la compréhension et de la participation du public des efforts de conservation en cours, en assurant la maintenance à long terme des équipements et services d'interprétation et une révision régulière de son contenu interprétatif.
- 6. Encourager la participation** dans l'interprétation des sites culturels patrimoniaux en facilitant l'implication active des acteurs et communautés associées dans le développement et l'implémentation de programmes d'interprétation.
- 7. Développer des normes techniques et professionnelles** pour l'interprétation et la présentation du patrimoine, incluant les technologies, la recherche et la formation. De tels normes doivent être appropriées et durables dans leur contexte social.

## **PRINCIPES**

### **Principe 1 : Accès et Compréhension**

***Les programmes d'interprétation et de présentation devraient faciliter l'accès physique et intellectuel des sites culturels patrimoniaux auprès du public.***

**1.1** Une interprétation et une présentation efficaces devraient enrichir l'expérience personnelle et accroître le respect et la compréhension du public et mettre en évidence l'importance de la bonne conservation du site culturel patrimonial.

**1.2** L'interprétation et la présentation devraient inciter les personnes individuelles et les communautés à réfléchir sur leurs propres perceptions du site et sur leur relation avec lui. Elle cherche à stimuler un prolongement de l'intérêt, de l'étude, de l'expérience et de l'exploration.

**1.3** Les programmes d'interprétation et de présentation devraient identifier et analyser leur public du point de vue démographique et culturel. Tous les efforts sont à déployer pour que l'interprétation et la présentation du patrimoine culturel communiquent effectivement avec les divers auditoires d'un site.

**1.4** La diversité des langues parlées par les visiteurs et les communautés en relation avec le site patrimonial devrait être prise en considération dans les équipements et les services d'interprétation.

**1.5** Les programmes d'interprétation et de présentation devraient être accessibles à un large public, dans toute sa diversité, y compris les personnes à mobilité réduite.

**1.6** Au cas où l'accès physique à un site culturel patrimonial est limité, pour des raisons de conservation, de sensibilités culturelles, d'aménagements adaptés ou d'exigences de sécurité, une interprétation et une présentation devraient être proposées en dehors du site.



## **Principe 2 : Sources d'Information**

***L'interprétation et la présentation devraient reposer sur les preuves recueillies par les méthodes scientifiques et de recherche communément admises ainsi que sur les traditions culturelles vivantes.***

**2.1.** L'interprétation devrait présenter l'éventail des informations orales et écrites, des vestiges matériels, des traditions et des sens attribués à un site. Les sources de cette information devraient être documentées, archivées, et rendues accessibles au public.

**2.2** L'interprétation devrait être basée sur une étude multidisciplinaire approfondie du site et de son environnement. L'interprétation devrait également reconnaître et inclure les hypothèses historiques alternatives, les traditions et les histoires locales.

**2.3** Dans les sites patrimoniaux où des récits ou les souvenirs d'acteurs historiques fournissent une importante source d'information à propos de la signification du site, les programmes d'interprétation devraient inclure ces témoignages oraux, soit indirectement, dans les équipements et les services d'interprétation, soit directement, par la participation active de membres des communautés associées en tant que guides de sites.

**2.4** Les reconstructions visuelles, par dessins d'artistes, par des architectes ou par ordinateur, devraient être basés sur une analyse détaillée et systématique des données environnementales, archéologiques, architecturales et historiques, en ce compris l'analyse des sources écrites, orales, iconographiques et photographiques. Ces sources d'information sur base desquelles les éléments visuels sont basés devraient être clairement documentées et les reconstructions alternatives basées sur les mêmes preuves, lorsqu'elles sont disponibles, devraient être fournies afin de permettre la comparaison.

**2.5** Les programmes et les activités d'interprétation et de présentation devraient

également être documentées et archivées pour servir de référence et de réflexion dans le futur.

### **Principe 3 : Le Contexte et l'Environnement**

***L'interprétation et la présentation des sites patrimoniaux devraient mettre en lumière la relation plus large des sites avec leur contexte et leur environnement social, culturel, historique et naturel.***

**3.1** L'interprétation devrait explorer la signification d'un site sous tous ses aspects: historique, politique, spirituel et artistique. Elle devrait prendre en considération toutes les valeurs culturelles, sociales et environnementales du site.

**3.2** L'interprétation publique d'un site culturel patrimonial devrait dater avec précision et faire la distinction entre les phases successives et les influences subies au cours de son évolution. Les différents apports historiques à la signification d'un site devraient être respectés.

**3.3** L'interprétation devrait également prendre en considération tous les groupes qui ont contribué à la signification historique et culturelle du site.

**3.4** Les paysages alentours, l'environnement naturel et le cadre géographique font partie intégrante des valeurs historiques et culturelles d'un site et, en tant que tels, devraient être pris en considération dans son interprétation.

**3.5** Les éléments immatériels d'un site patrimonial, tels que les traditions culturelles et spirituelles, les récits, la musique, la danse, le théâtre, la littérature, les arts visuels, les coutumes locales et le patrimoine culinaire devraient être pris en compte dans son interprétation.

**3.6** La signification transculturelle des sites patrimoniaux ainsi que la coexistence des différents points de vue qui s'appuient sur la recherche, des faits anciens ou sur des traditions vivantes devraient se retrouver dans la formulation des programmes interprétatifs.

## **Principe 4 : Authenticité**

***L'interprétation et la présentation des sites patrimoniaux doivent respecter leur authenticité dans l'esprit de la Déclaration de Nara (1994)***

**4.1** L'authenticité concerne aussi bien les communautés humaines que les vestiges matériels. La conception d'un programme d'interprétation patrimoniale devrait respecter les fonctions sociales traditionnelles d'un site, les pratiques culturelles et la dignité des résidents et des communautés associées.

**4.2** L'interprétation et la présentation devraient contribuer à la conservation de l'authenticité d'un site culturel patrimonial par la communication de sa signification, sans avoir d'incidences adverses sur ses valeurs culturelles ou des altérations physiques irréversibles.

**4.3** Tous les équipements et services d'interprétation visibles (tels que kiosques, sentiers, panneaux d'information) doivent s'intégrer harmonieusement dans le site, respecter son caractère, son environnement et ses valeurs culturelles et naturelles, tout en étant facilement repérables.

**4.4** Les concerts *in situ*, les représentations théâtrales et autres programmes d'interprétation doivent être planifiés avec prudence pour protéger la signification du site et l'environnement physique et de minimiser les troubles à l'encontre des résidents voisins.

## **Principe 5 : Caractère durable**

***Le plan d'interprétation d'un site patrimonial doit être attentif à son environnement culturel et naturel. Son caractère durable à long terme est un objectif majeur, aux plans sociaux, financiers et environnementaux.***

**5.1** L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'interprétation et de présentation devraient relever à part entière du plan général de programmation et de gestion d'un site patrimonial.

**5.2** L'incidence possible d'un équipement d'interprétation et d'une fréquentation par de nombreux visiteurs sur les valeurs culturelles, les caractéristiques physiques, l'intégrité et l'environnement naturel d'un site fera l'objet d'études préalables approfondies.

**5.3** L'interprétation et la présentation devraient servir un large éventail d'objectifs éducatifs et culturels. L'accroissement du nombre de visiteurs et des recettes de fréquentation ne devrait pas être le seul critère de succès d'un programme d'interprétation.

**5.4** L'interprétation et la présentation devraient faire partie intégrante du processus de conservation, accroissant la conscience du public pour les problèmes de conservation rencontrés sur le site et expliquant les efforts faits pour protéger l'intégrité physique du site.

**5.5** Tout élément technique ou technologique choisi pour être un élément permanent de l'infrastructure d'interprétation d'un site devrait être conceptualisé et construit de manière à assurer une maintenance efficace et régulière.

**5.6** Les programmes d'interprétation devraient chercher à apporter un bénéfice juste et durable aux acteurs à travers l'éducation, la formation et la création d'emploi dans des programmes d'interprétation de sites.

## **Principe 6 : Participation**

***L'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux doivent être le résultat d'une collaboration efficace entre professionnels du patrimoine, communautés associées et autres acteurs.***

**6.1** L'expertise pluridisciplinaire des chercheurs, des experts en conservation, des autorités publiques, des gestionnaires et des interprètes de sites, des opérateurs touristiques et autres professionnels devraient être intégrée dans la formulation de programmes d'interprétation et de présentation.

**6.2** Les droits traditionnels, les responsabilités et les intérêts des propriétaires et des communautés associées devraient être pris en compte et respectés dans l'élaboration des programmes d'interprétation et de présentation des sites.

**6.3** Les projets d'expansion ou de révision des programmes d'interprétation et de présentation devraient être ouverts aux commentaires et à une implication du public. Chacun a le droit et la responsabilité de faire connaître ses opinions et ses perspectives.

**6.4** En raison de l'importance de la propriété intellectuelle et des droits culturels traditionnels dans les démarches d'interprétation et du recours aux divers media (tels que les présentations multi media *in situ*, les supports électroniques et les imprimés), la propriété légale et le droit d'usage des images, textes et autres documents d'interprétation devraient être discutés, clarifiés et approuvés dans le processus de programmation.

## **Principe 7 : Recherche, Formation et Evaluation**

***L'interprétation des sites patrimoniaux est une entreprise progressive et évolutive de compréhension et d'explication, qui requiert des activités continues de recherche, de formation et d'évaluation.***

**7.1** L'interprétation d'un site ne devrait pas être considérée comme aboutie au moment de la mise en fonction d'un équipement et de services d'interprétation spécifiques. Il importe qu'une recherche et des consultations continues fassent progresser la compréhension et l'appréciation des valeurs d'un site : elles devraient être des activités inhérentes à tout programme d'interprétation du patrimoine.

**7.2** Les programmes et les équipements d'interprétation devraient être conçus et réalisés de manière à faciliter la révision de leur contenu et / ou leur expansion.

**7.3** Un suivi permanent et une évaluation continue sont nécessaires pour analyser les programmes d'interprétation et de présentation et leur incidence physique, sur base d'une analyse scientifique et des réactions du public. Les visiteurs et les membres des communautés associées, aussi bien que les professionnels du patrimoine, devraient être associés à ces démarches d'évaluation.

**7.4** Chaque programme d'interprétation et de présentation devrait être considéré comme une ressource éducative pour personne de tout âge. Sa conception devrait être prise en considération dans son usage possible dans les programmes scolaires, dans des programmes d'études informelles et des programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les média de communication incluant l'Internet, les activités spécifiques, les événements et l'implication saisonnière des volontaires.

**7.5** La formation de professionnels qualifiés dans les domaines spécialisés de l'interprétation patrimoniale, comme la création de contenus, la gestion, les nouvelles technologies, les visites guidées et l'éducation, est un objectif essentiel. Par ailleurs, les programmes académiques de base en matière de conservation devraient inclure des modules de formation à l'interprétation et la présentation.

**7.6** Des programmes de cours et de formation devraient être proposés, sur le site même, en vue de la formation continue et du perfectionnement du personnel chargé de la gestion du site et de son interprétation ainsi que des communautés associées et locales, ceci, afin de suivre les progrès et les innovations dans le domaine.

**7.7** La coopération internationale et le partage d'expérience sont essentiels à l'élaboration et au maintien de normes dans les méthodes et les techniques d'interprétation. A ces fins, il conviendrait d'encourager l'organisation de conférences internationales, d'ateliers, de réunions au niveau national et local et l'échange des professionnels. Ceci afin d'offrir la possibilité d'un partage régulier d'informations sur la diversité des approches et des expériences d'interprétation dans les diverses régions et cultures du monde.